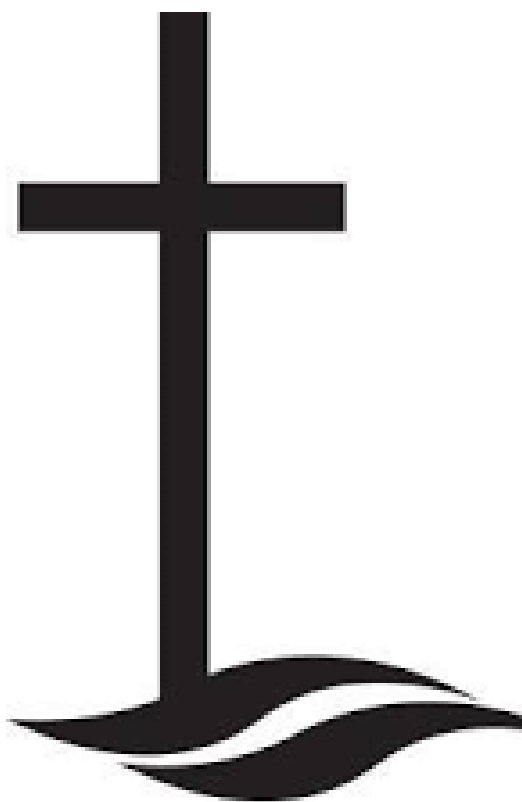


PAROISSE
ST-CHARLES DE CAPLAN



GESTION DES
CIMETIÈRES

PRIX

Lot pour 1 cercueil ou 2 urnes	100.00\$
Lot pour 1 cercueil ou 2 urnes non-résident	200.00\$
Lot pour 2 cercueils	200.00\$
Lot pour 2 cercueils non-résident	400.00\$
Droit d'inhumation urne lot existant résident	50.00
Droit inhumation urne lot existant non-résident	150.00\$
Creusage fosse (urne)	75.00\$
Creusage fosse (urne) non-résident de Caplan	175.00\$
Creusage fosse (cercueil)	375.00\$
Creusage fosse (cercueil) non-résident Caplan	475.00\$
Prière au cimetière quand les funérailles n'ont pas eu lieu en l'église de Caplan.	100.00\$

EMPLACEMENT DES LOTS

Cimetière du village

Il n'y a plus d'emplacements de disponible au cimetière du village, mais vous avez la possibilité d'inhumer une urne dans un lot existant s'il reste de la place dans ledit lot. Le tarif pour le droit d'inhumation dans le lot d'un proche parent s'applique.

Cimetière du 'Rang 2'

Les lots sont attribués les uns à la suite des autres à partir des nouvelles rangées N9 et S10.

Les lots sont simples ou doubles.

DIMENSION DES LOTS AU CIMETIÈRE DU 'RANG 2'

Un lot simple (cercueil ou 2 urnes) mesure 4 x 9 pieds.

Un lot double (2 cercueils) mesure 7 x 9 pieds.

BASE POUR MONUMENT

Un piquet est placé dans le centre du lot pour vous indiquer l'emplacement de votre base. La largeur maximale de la base est de 42 pouces pour les lots de 4 pieds de largeur et de 72 pouces pour les lots de 7 pieds de largeur.

PIERRE TOMBALES

Le maintien, le redressement et la réparation des pierres tombales sont aux frais des familles.

DROIT D'INHUMATION URNE DANS UN LOT EXISTANT

Il est possible d'inhumer des urnes additionnelles dans un lot existant.

Un maximum de 4 urnes peut être inhumé pardessus 1 cercueil; un maximum de 8 urnes peut être inhumé dans un lot simple.

Le tarif pour le droit d'inhumation dans le lot d'un proche parent s'applique à l'inhumation d'une troisième personne et à chaque personne subséquente dans un lot donné.

LES INHUMATIONS

Compte tenu que les fosses pour les urnes creusées par la famille nécessitent souvent une 'reprise' par la personne responsable du cimetière en raison du non-respect des consignes et dimensions, à partir du 1^{er} janvier 2021, les familles ne seront plus autorisées à effectuer le creusage. Il est strictement interdit de procéder à une inhumation dans un des cimetières sans l'autorisation de la Fabrique. Tout contrevenant pourrait être poursuivi.

L'équipe pastorale est disponible pour faire une prière au cimetière pour l'inhumation des personnes dont les funérailles n'ont pas eu lieu en l'église de Caplan. Les frais sont de 100\$. Au moment de faire votre demande pour l'inhumation d'un proche, merci de spécifier si vous désirez ce service.

**1, boul. Perron est C.P. 9
Caplan (Qc) G0C 1H0**

**Tel : (418) 388-2040 Fax : (418) 388-2046
fabriquecaplan@telus.net**

HEURES D'ACCUEIL : les mercredis de 12h00 à 15h00

M.A.J. 2023-04-19